

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

CHAMPIONNATS DE L'HERAULT

U9 Mixtes

SAISON **2026/2027**

ARTICLES	Niveau 1 (confirmé)	Niveau 2 (intermédiaire)	Niveau 3 (débutant)
1 – Composition Le championnat est composé	À déterminer en fonction des engagements	À déterminer en fonction des engagements	À déterminer en fonction des engagements
	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées	Engagement possible jusqu'à la date limite d'engagement mentionnée	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible	
3 – Qualification	- U8M, U8F, U9M, U9F - U7M, U7F (certificat médical du médecin de famille). - U6M, U6F INTERDITS		
4- Terrain	Match tout terrain	Match sur largeur de terrain (Match tout terrain possible en fonction du niveau)	
5 – Ballon	TAILLE 5		
6 – Hauteur de panneau	2m60		
7 – Obligations sportives	Toutes les défenses de zone demi-terrain et défenses tout terrains organisés sont INTERDITES. Défense INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont FORMELLEMENT INTERDITS Jeu rapide en zone arrière¹ SI MATCH JOUE EN TOUT TERRAIN, pas de changement sur violation en zone arrière sauf si demande de l'équipe ayant droit au ballon SI MATCH JOUE EN LARGEUR, changement à la volée		
8 – Temps de jeu	4 périodes de 6 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 6 min	À déterminer en fonction du créneau disponible et du nombre d'équipes	
9 – Prolongations	En cas d'égalité, 1 prolongation de 2 minutes puis 1 prolongation supplémentaire « mort subite »	Pas de prolongation	
10 – Horaires des rencontres	Samedi 11H00	En fonction de la disponibilité du club	
11 – Système de l'épreuve	Rencontre en 4 contre 4	Plateau en 4 contre 4 Chaque club doit organiser un plateau sur la saison	

¹ En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraîneur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1 (confirmé)		Niveau 2 (intermédiaire)	Niveau 3 (débutant)
12 – Chronomètre des tirs			GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE	
13 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».	AUCUNE OBLIGATION DE REALISER UNE FEUILLE DE MARQUE ET DE L'ENVOYER CEPENDANT LES FEUILLES SERONT A DISPOSITION ET LES CLUBS PEUVENT REALISER EN PARRALLELE UNE FORMATION OTM		
14 – Classement	Aucun classement			
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.			
16 – Statut des Techniciens				
17 - Arbitre	Arbitres clubs			
18 – Salle	Classement : H1			
19 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.			
21 – Type de licences autorisées		U9 Mixtes		
		Nombre de joueurs autorisés :	12 maximum (rencontre en 4 contre 4)	
		Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT ou AST	5
			Licence 0C ou 0C ASTCTC	Sans limite
			Licence ASP	0
		Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)	Blanc : Sans limite	
		Règle complémentaire pour les inter-équipes (IE) ou entente dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	3 minimum
		Règle supplémentaire pour les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum